

Bulletin d'adhésion

Le tarif applicable depuis le 01/01/2020 pour l'adhésion à EOLLIS (conformément à la décision de l'assemblée générale du 27/03/2019) se décline comme suit :

- **Pour la commune et son représentant** :
L'appel à cotisation est effectué auprès du CCAS, de la Mairie ou de la communauté de commune, à raison de **0,30 euros/habitants pour toutes les communes**.
(Les communes du territoire qui participent au financement de la plateforme sont assimilées à des membres à jour de cotisation et sont représentées par un élu ou toute personne dûment désignée par le conseil municipal ou conseil d'administration du CCAS).
- **Pour les établissements, associations et services (personnes morales)** :
 - Structure n'ayant pas de salarié : **15 €**
 - Structure ayant moins de 10 salariés : **50 €**
 - Structures ayant plus de 10 salariés : **100 €**
- **Pour les personnes à titre individuel et les libéraux** : **15 € minimum¹**

Je soussigné (e),

Nom Prénom.....
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Mail Tél.....

Souhaite adhérer, ou renouveler mon adhésion à l'association « EOLLIS » :

- A titre individuel
 Pour la structure que je représente

Nom et coordonnées de la structure à préciser :

Nom :
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....
Mail Tél.....

au tarif de : €

(Règlement à réaliser en espèces, par virement ou par chèque libellé à l'ordre d'EOLLIS)

Date et Signature

¹ Eollis est une **association d'intérêt général**, à ce titre votre don éventuel **ouvre droit à une réduction fiscale de 66 %**. Un reçu fiscal vous sera adressé le cas échéant.